
NORME INTERNATIONALE



2711

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Échange de données entre matériels de traitement de l'information — Représentation des dates ordinales

Première édition — 1973-01-15

97

CDU 681.14 : 529.2 : 003.35

Réf. N° : ISO 2711-1973 (F)

Descripteurs : traitement de l'information, date du calendrier, écriture, nombres ordinaux.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2711 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 97, *Calculateurs et traitement de l'information*.

Elle fut approuvée en juillet 1972 par les Comités Membres des pays suivants :

Allemagne	Italie	Royaume-Uni
Australie	Japon	Suisse
Canada	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Thaïlande
Espagne	Pologne	U.S.A.
France	Portugal	
Irlande	Roumanie	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Belgique
Suède
Turquie



NORME INTERNATIONALE ISO 2711-1973 (F)

FICHE D'AMENDEMENT

Publiée 1981-12-01

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Échange de données entre matériels de traitement de l'information — Représentation des dates ordinales

MODIFICATION À L'AVANT-PROPOS *(Page de couverture intérieure)*

Le comité technique ISO/TC 154 a maintenant pris la responsabilité de cete Norme internationale. À la 10^e ligne de l'Avant-propos, «ISO/TC 154» remplace donc «ISO/TC 97».

Échange de données entre matériels de traitement de l'information – Représentation des dates ordinales

1 OBJET

La présente Norme Internationale établit un système de représentation des dates ordinales, afin de faciliter l'échange de données en systèmes de traitement de l'information.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale doit être appliquée à chaque fois que les représentations de dates ordinales sont employées pour l'échange de données en systèmes de traitement de l'information.

La date ordinale est employée habituellement dans les cas où on utilise fréquemment les machines pour effectuer un classement systématique dans l'ordre de la succession des dates, ou pour déterminer le nombre de jours écoulés entre deux dates.

Dans les autres cas nécessitant la représentation numérique des dates calendaires, les dispositions de ISO/R 2014 doivent être appliquées.

3 RÉFÉRENCE

ISO/R 2014, *Représentation numérique des dates*.

4 RÈGLES DE REPRÉSENTATION DES DATES ORDINALES

4.1 Composition

Une date ordinale est constituée par les éléments : année et jour de l'année.

4.2 Ordre

L'ordre des éléments doit aller du rang supérieur au rang inférieur (de gauche à droite) : année, jour de l'année.

4.3 Représentation des éléments

L'année doit être représentée par quatre chiffres avec la possibilité de supprimer, le cas échéant, les deux chiffres de rang supérieur (qui indiquent le siècle), dans le cas où le siècle est implicite. De la même façon, les quatre chiffres de l'année peuvent être réduits au chiffre de rang inférieur dans les cas où le siècle et la décennie sont implicites. Lorsque l'année est réduite à deux chiffres, l'expression «année du siècle» doit être employée pour identifier la représentation; lorsqu'elle est réduite à un chiffre, on emploiera l'expression «année de la décennie».

Le jour de l'année doit être représenté par un nombre de trois chiffres allant de 001 (1er janvier) à 365 ou 366 (année bissextile) pour le 31 décembre (voir Tableau).

Les éléments : année et jour de l'année, peuvent être représentés et employés indépendamment ou simultanément, selon les cas. Lorsqu'ils sont employés simultanément, l'ordre du rang supérieur au rang inférieur est conservé, c'est-à-dire : année-jour de l'année.

4.4 Séparateurs

Les séparateurs ne sont pas exigés et, par conséquent, ne sont pas utilisés pour l'échange de données entre systèmes de traitement de l'information. Toutefois, s'ils sont nécessaires pour faciliter la compréhension humaine, on utilisera un trait d'union (-) ou un espace, entre l'année et le jour de l'année.

5 EXEMPLES

Pour l'échange de données entre systèmes de traitement de l'information, 1967 juillet 1, 1er juillet 1967 et juillet 1, 1967 seront représentés en date ordinale par 1967182. Lorsque l'année est réduite à deux ou un chiffre, elle sera représentée respectivement par 67182 ou 7182.

Lorsque les séparateurs sont employés pour faciliter la compréhension humaine, ils seront représentés comme suit : 1967-182, 67-182, ou 7-182 (avec traits d'union) ou 1967 182, 67 182, ou 7 182 (avec des espaces).